



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève | 3 juin 2025

L'UNIGE repense le cadre de ses collaborations internationales

Les partenariats stratégiques disparaissent au profit des alliances et réseaux internationaux. Le rectorat lance un appel concernant la situation humanitaire à Gaza.

Au terme d'une large consultation menée sur la base des recommandations du comité scientifique, l'Université de Genève (UNIGE) réaffirme avec force son engagement en faveur de la liberté académique et de la liberté d'expression. Dans sa [prise de position](#) sur le rôle de l'Université dans le débat public, elle définit les contours et les limites de la réserve institutionnelle qu'elle observe sur les sujets de politique cantonale, nationale et internationale. Elle exprime son indignation face à la [situation humanitaire à Gaza](#), appelant toutes les parties, et particulièrement le gouvernement israélien, au respect des droits humains et du droit international humanitaire, et rappelant le droit de la population à un accès à la nourriture et aux soins. L'UNIGE renonce à la notion de «partenariats stratégiques» qui ne reflètent pas, ni dans leur géographie, ni dans leur contenu, les priorités stratégiques de l'institution.

Avec plus de 400 institutions partenaires dans près de 70 pays, l'UNIGE bénéficie d'un solide réseau à travers le monde. Ces accords participent à renforcer la qualité de l'enseignement et de la recherche, à favoriser la mobilité académique et permettent à l'Université de contribuer à des projets majeurs sur des enjeux mondiaux. Ces collaborations prennent la forme d'accords bilatéraux ou s'inscrivent dans des réseaux et alliances comme 4EU+, présidée cette année par l'UNIGE.

Dans le cadre d'une réflexion globale et à long terme sur le renforcement de ce réseau, l'UNIGE a décidé de renoncer à la notion de «partenariat stratégique» qui ne répond plus aux besoins des facultés ou centres interfacultaires. Cinq des sept partenariats stratégiques internationaux sont aujourd'hui inactifs ou échus (Exeter, Keio, Princeton, Renmin et Syndey) et deux autres ont été récemment dénoncés (Université hébraïque de Jérusalem et Yonsei).

L'UNIGE poursuit également ses efforts pour assurer la transparence et le contrôle éthique de ses collaborations internationales. Après la mise en ligne à l'été 2024 d'une page recensant toutes les ressources disponibles sur cette thématique, elle a regroupé et formalisé l'entier des obligations éthiques liées à la recherche et des procédures qui en découlent. C'est une première étape vers la mise en œuvre d'un questionnaire d'auto-évaluation éthique qui accompagnera obligatoirement tous les projets de recherche dès l'automne 2025.

Rôle de l'Université dans le débat public

En mai 2024, le Rectorat avait mandaté un comité scientifique pour la rédaction d'un rapport sur le rôle des universités dans le débat public. Ses recommandations ont fait l'objet d'un processus de consultation auprès des organes représentatifs de l'UNIGE, de son comité d'éthique et de déontologie, du Conseil d'orientation stratégique et des facultés. La réflexion s'est également nourrie des positions exprimées par les membres de la communauté universitaire.

Le rectorat a décidé de suivre la conclusion principale des expert-es concernant la réserve institutionnelle, dont il a toutefois modéré la portée. Convaincu que l'engagement des membres de la communauté universitaire enrichit le débat démocratique et en assure la vitalité, il estime ainsi que l'Université doit demeurer un espace où les idées peuvent être débattues librement et dans le respect de sa [charte d'éthique et de déontologie](#). Pour que ce cadre de discussion rigoureux et pluraliste soit garanti, l'Université ne doit pas être elle-même partie prenante des débats qui se déroulent en son sein.

Cette réserve institutionnelle n'est pas un frein mais une condition essentielle de la liberté d'expression. Le rectorat pourra par ailleurs faire exception à ce principe dans les cas où l'institution est affectée dans l'accomplissement de ses missions fondamentales (enseignement, recherche, service à la cité). À titre très exceptionnel, sur un sujet de nature purement politique, il pourra également décider d'appeler au respect des valeurs qui l'animent et se reflètent dans son action comme dans les travaux de ses chercheuses et chercheurs.

Un fort soutien à la recherche

Attirer les meilleurs talents, répondre aux grands défis de notre époque et faire rayonner Genève comme pôle scientifique de référence: c'est l'ambition du nouveau programme de [chaires d'excellence](#) lancé ce printemps par l'UNIGE. Avec un soutien financier substantiel – 10 millions de francs dès 2025 – accordé par la Fondation Hans Wilsdorf, ce projet permet de consolider les domaines clés de la recherche, tout en créant un environnement propice à l'innovation. La génomique, les neurosciences, la physique, les mathématiques, voire le domaine de la vie dans l'Univers forment les piliers de cette première phase, mais d'autres disciplines pourraient suivre, selon les opportunités.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
Service de communication
24 rue du Général-Dufour
CH-1211 Genève 4
Tél. +41 22 379 77 96
media@unige.ch
www.unige.ch

L'UNIGE peut également compter sur la [Fondation pour l'Université de Genève](#), créée en mars 2025, pour renforcer son impact en matière de recherche, d'enseignement et de services à la cité. La Fondation Hans Wilsdorf s'est d'ores et déjà engagée à la soutenir de façon importante pour qu'elle accompagne l'essor de l'institution dans la réalisation de ses missions et finance des projets ambitieux qui dépassent les capacités du budget ordinaire de l'Université. Elle bénéficiera également de contributions philanthropiques d'autres sources.

Appel de l'Université de Genève concernant la situation humanitaire à Gaza

Porteuse des valeurs de sa charte d'éthique et de déontologie, porteuse également dans ses missions des valeurs que les droits humains incarnent pour la société et plus largement l'humanité, sensible à l'émotion et aux souffrances que cette situation suscite au sein de sa communauté, l'Université de Genève souhaite exprimer son indignation face à la situation humanitaire à Gaza.

Une fois encore, elle en appelle à toutes les parties, et aujourd'hui tout particulièrement au gouvernement israélien, à respecter les droits humains et le droit international humanitaire qui font partie des valeurs qu'elle porte dans son action et dans les travaux de ses chercheuses et chercheurs.

L'Université de Genève appelle ainsi au respect de l'activité des OI et ONG sur place et à un accès non restreint des victimes du conflit à de la nourriture et à des soins de santé, afin de préserver la vie de la population de Gaza, des otages et des autres personnes présentes sur le territoire.

S'appuyant sur sa déclaration du 20 mai 2024, elle s'engage à soutenir dans une plus large mesure encore les programmes disponibles en faveur des étudiantes et étudiants ainsi que des chercheuses et des chercheurs des universités de Gaza, apportant ainsi au titre de service à la Cité son aide tant sur place qu'en son sein.

*Le rectorat de l'Université de Genève
3 juin 2025*